

LE P'TIT CLIN D'ŒIL DE LIHUS



BULLETIN MUNICIPAL



Repas des aînés "56 personnes ont répondu présent à cette invitation"



Arbre de Noël « spectacle interactif » 72 enfants inscrits

4 ème Trimestre 2022

Dépôt légal

Directeurs de publication : Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Étaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, RIMBERT Alain, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.

Mmes. MOITTIE Odile, DAMAY Delphine, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Étaient absents excusés : Mr. LERAILLE Xavier donne pouvoir à Mr. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : Mr. BERANGER Bruno.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour : -Délibération pour participation financière de la commune concernant la destruction des nids de frelons et de guêpes sur la commune ; -Délibération concernant le remplacement des radiateurs de l'école.

Le Conseil Municipal approuve le rajout de ces délibérations supplémentaires.

Adoption du compte rendu de la séance du 16 Septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2022 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération pour participation financière de la commune concernant la destruction des nids de frelons et de guêpes sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs nids d'insectes nuisibles ont été constatés dans la commune cette année, sur le domaine public mais aussi et surtout sur le domaine privé, et propose au Conseil Municipal de participer financièrement à la destruction de ceux-ci.

Une proposition est faite pour un montant de 50€. Monsieur le Maire indique également qu'un ou plusieurs prestataires sera proposé aux administrés, qui pourront choisir un prestataire proposé ou choisir par eux-mêmes un prestataire agréé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition financière,*
- Indique qu'une facture du montant de la participation devra être envoyé en mairie par le prestataire.*

Délibération concernant le remplacement des radiateurs de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour un souci d'économie d'énergie de remplacer les radiateurs de l'école et présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise CLEM ELEC, le premier d'un montant de 1 786,00€ HT soit 2 143,20€ TTC ; le second d'un montant de

3 866,64€ HT soit 4 639,97€ TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le premier devis tels que décrit ci-dessus,
- D'inscrire au prochain budget 2023 ces travaux,
- S'engage à réaliser ces travaux une fois la prévision budgétaire effectuée.

Délibération concernant le remplacement des radiateurs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour un souci d'économie d'énergie de remplacer les radiateurs de la salle des fêtes et présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise CLEM ELEC, le premier d'un montant de 4 494,95€ HT soit 5 393,94€ TTC ; le second d'un montant de 4 905,50€ HT soit 5 886,60€ TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le premier devis tels que décrit ci-dessus,
- D'inscrire au prochain budget 2023 ces travaux,
- S'engage à réaliser ces travaux une fois la prévision budgétaire effectuée.

Délibération suite révision des devis concernant la réhabilitation du bâtiment du corps de garde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision des devis a été effectuée dernièrement, et qu'il faut donc délibérer à nouveau afin de valider ceux-ci.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux suivants :
Réhabilitation du bâtiment du Corps de Garde.

La dépense liée à la réalisation de ces travaux du site est de 41 789,86€ HT soit 50 147,83€ TTC, composés comme ceci :

Lot Gros Œuvre : Entreprise Les couvreurs de Moliens, pour un montant de 19 232,20€ HT soit 23 078,64€ TTC ;

Lot Charpente couverture : Entreprise BORDEZ, pour un montant de 7 260,26€ HT soit 8 712,31€ TTC ;

Lot Menuiseries extérieures : Entreprise IDO, pour un montant de 2 979,14€ HT soit 3 574,97€ TTC ;

Lot Plâtrerie Isolation Electricité : Entreprise CLEM ELEC, pour un montant de 8 989,26€ HT soit 10 787,12€ TTC ;

Lot Voirie Réseaux divers : Entreprise LA CEMPUISIENNE DE TERRASSEMENT, pour un montant de 3 329€ HT soit 3 994,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération concernant les travaux d'Éclairage Public—AERIEN—Centre du village lanternes fonctionnelles opérés par le SE60

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 13 janvier 2023, s'élève à la somme de 29 892,63 € (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 25 295,52 € (sans subvention) ou 5 044,38 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;*
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;*
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;*

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - AERIEN - Centre Village lanternes fonctionnelles

Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.

- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.

- Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.

Le Conseil Municipal :

- S'engage, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « Eclairage Public - AERIEN - Centre Village lanternes fonctionnelles », à prendre en charge le montant de subvention correspondant,*

Ou

-Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « Eclairage Public - AERIEN - Centre Village lanternes fonctionnelles », la commune renoncera au projet.

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.

-Prend acte du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux

- Inscrit au Budget communal de l'année 2023, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

-Les dépenses afférentes aux travaux 3 176,09 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

-Les dépenses relatives aux frais de gestion 1 868,29 €.

Délibération pour avis concernant une demande d'autorisation pour exploiter un parc éolien sur la commune de LAVERRIERE par la société Parc éolien des Champs Saint Pierre

Vu le courrier émanant de Monsieur le Vice-Président de la région Hauts-de-France, nous informant d'une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de LAVERRIERE par la société « Parc éolien des Champs Saint Pierre ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à 10 voix contre, une abstention, sur cette demande d'autorisation présentée par la société « Parc éolien des Champs Saint Pierre ».

Point concernant les projets de travaux en 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quel pourrait être les projets de travaux et/ou d'investissements en 2023.

-Madame THELLIER Clémence propose l'installation de plusieurs collecteurs d'eau dans la commune à des points stratégiques pour la commune.

-Monsieur BERANGER Bruno propose de réhabiliter le préau situé dans la cour de l'école.

-Madame la 2^{ème} Adjointe propose d'installer des bancs dans la commune.

Monsieur le Maire propose à son tour :

-L'aménagement de la zone de containers ;

-La pose d'une nouvelle clôture autour du monument aux mort ainsi que de la marre situé Rue de Crèvecoeur ;

-La création de massif en rondin de bois ;

-La remise en état du chemin de LIHUS (vers CREVECOEUR LE GRAND).

L'ensemble de ces projets seront étudiés.

La séance est levée à 21 heures 00 minute.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
33	<i>Délibération pour participation financière de la commune concernant la destruction des nids de frelons et de guêpes sur la commune</i>
34	<i>Délibération concernant le remplacement des radiateurs de l'école</i>
35	<i>Délibération concernant le remplacement des radiateurs de la salle des fêtes</i>
36	<i>Délibération suite révision des devis concernant la réhabilitation du bâtiment du corps de garde</i>
37	<i>Délibération concernant les travaux d'Éclairage Public—AERIEN—Centre du village lanternes fonctionnelles opérés par le SE60</i>
38	<i>Délibération pour avis concernant une demande d'autorisation pour exploiter un parc éolien sur la commune de LAVERRIERE par la société Parc éolien des Champs Saint Pierre</i>

TRAVAUX sur la Commune

Mi-décembre, l'entreprise EIFFAGE « sous-traitant du SE60 » est venu sur notre commune, pour réaliser le remplacement des éclairages extérieurs autour de notre église Notre Dame de Lihus. Les éclairages existants ont été remplacés par des luminaires LED moins énergivores.

Nouveaux Résidents :

Ils sont tenus de se faire connaître en Mairie, les jours de Permanence. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Permanence de la Mairie :

MERCREDI 14 heures - 16 heures

VENDREDI 16 heures – 18 heures

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2007 (âge 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie au cours du 1^{er} trimestre 2023.

DECHARGE COMMUNALE

La commune met à votre disposition la décharge communale, le planning sera disponible sur le panneau d'affichage près de la Mairie et sur le site internet. Il vous sera distribué prochainement et mis dans vos boîtes aux lettres.

Par ailleurs, les déchetteries de la CCPV sont accessibles gratuitement aux particuliers, pensez à vous munir de votre badge.

Nuisances Sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés que :

*Du lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 13h30 à 19h30
Samedi de 9 h à 12h – 15 h à 19 h ; Dimanches et jours
fériés de 10 h à 12 h*

Il est aussi important que chacun de vous fasse appel, sinon à son civisme, au moins, à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

Entretien Nettoyage Extérieur

En cette période hivernale la végétation est en stagnation.

Mais nous tenons à vous rappeler qu'il est formellement interdit de brûler des déchets verts, branchage, carton sur sa propriété et aux abords de la Commune (conformément à un arrêté préfectoral)

Ces faits peuvent être sanctionnés.

TRI SELECTIF et CONTAINERS



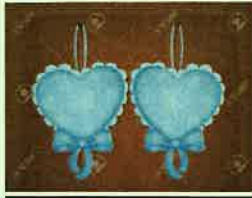
Nous savons que la période de fin d'année est propice aux emballages, le père Noël étant passé ...

Si les containers sont pleins. Repartez avec vos papiers et cartons et Revenez ultérieurement.

Si vous avez des objets qui n'entrent pas dans les containers mis à votre disposition, nous vous rappelons qu'il existe des déchetteries.

Nous vous remercions de penser aux riverains qui vivent à proximité.

ETAT CIVIL



Ils sont nés :

Le 6 décembre 2022, à Amiens,
Raphaël et Sacha BOULESTIN, fils de Amélie
MERCIER et Florian BOULESTIN

*Félicitations aux heureux parents et, bienvenue
aux jeunes administrés.*



Ils se sont PACSES :

Mr Anthony BOUTEILLER et Mlle Julie ADAM, le
21 décembre 2022 domiciliés 9 Bis rue Neuve,
Lihus.

Tous nos voeux.

Association la P'TITE LIHUSIENNE

Le samedi 19 novembre 2022 un peu plus de 70
personnes se sont inscrites pour le traditionnel repas
du Beaujolais, qui s'est déroulé à la salle des fêtes
de Lihus, une soirée très réussie. Un grand merci au
président Mr GONDOL et à son équipe.

BOITE AUX LETTRES DU PERE NOEL

Comme l'an dernier une boîte aux lettres a été
installée devant la mairie afin que les enfants
écrivent au Père Noël.

DECORATION de FIN D'ANNEE

Un grand merci aux personnes du Conseil Municipal
qui ont contribué et donné de leur temps pour
installer les illuminations sur la place et pour la
création de la crèche de Lihus.

MARCHE DE NOEL



Pour la toute première fois, la Commission Culture
et Patrimoine a organisé un marché de Noël,
exposition dans notre village ; Cette manifestation
s'est déroulée le dimanche 11 décembre 2022 de 10
heures à 18 heures.

Nous avons réunis une vingtaine d'exposants sur le
thème de l'artisanat, réparti pour 60 % en intérieur
et 40 % en extérieur; malgré les températures
négatives de cette journée beaucoup de monde sont
venus nous rendre visite!

Pour une première ce fut une réussite !

Un grand merci aux membres du CM qui au pied levé
ont remplacés l'association la P'tite Lihusienne "tous
covidés" pour la réalisation des crêpes et gaufres.
Vin chaud, café, tartiflette attendaient les visiteurs.



REPAS DES AINES

C'est avec un grand plaisir que la Commission des
fêtes de Lihus a organisé son second repas des
ainés dans la salle des fêtes du village le 14
décembre 2022.

56 convives sont venus déguster l'excellent repas
concocté par Mr HURTEL, traiteur à Grandvilliers.



Une petite boîte de chocolats, a été offerte en cadeau de bienvenue à nos aînés inscrits.

Les aînés de notre village Mme Elisabeth DESCAMPS 93 ans et Mr Georges MESTON 89 ans étaient présents. Mme DESCAMPS s'est vu offrir un joli bouquet de fleurs et, Mr MESTON s'est vu remettre une boîte de chocolats et une bouteille de bon vin.

Une tombola gratuite a vu plus de 20 personnes récompensées par de jolis lots.

Chaque personne présente est repartie avec un colis duo de fin d'année.

Il est rappelé aux personnes qui n'auraient pas retiré leur colis qu'ils ont jusqu'au 20 janvier 2023 pour venir le chercher en mairie aux horaires de permanence.



Les résultats du lâcher de ballons de la fête du village ont été dévoilés :

1er Mr Bernard MESTON

2ème Mme Marie BOIS

3ème Mme Audrey LEVASSEUR

Chaque gagnant est repartie avec un lot.

Ensuite l'arrivée du Père Noël a réjoui tous les enfants, chacun s'est vu offrir jouet, friandises et mandarines.

La Journée s'est clôturée par un goûter pour les enfants et le verre de l'amitié pour les plus grands.



Arbre de NOEL

La Commission des Fêtes a organisé le samedi 17 décembre 2022 son traditionnel arbre de Noël ; 72 enfants s'étaient inscrits afin de participer à cet après-midi féérique.

Un spectacle interactif a enchanté petits et grands.



LES VOEUX DE M LE MAIRE

M le Maire ainsi que le Conseil Municipal, vous invite à assister aux traditionnels voeux qui se dérouleront

le Vendredi 27 Janvier 2023 à 19 Heures
À la salle des Fêtes

*Rétrospective vidéo de l'année écoulée,
Présentation des photos, résultat et remise des prix du concours photos sur le thème "un animal dans notre village"
Remise des prix aux lauréats de Lihus de l'année 2022.*

**Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal**



Paix, Joie, Santé pour Tous